

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240129_16
PLAN DE FINANCEMENT REVITALISATION CENTRE-BOURG DE
LA BARRE-EN-OUCHÉ

Date du Conseil Municipal :	29 janvier 2024	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	56
Date de convocation :	24 janvier 2024	Nombre de présents :	27
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		Nombre de votants :	33
		Nombre d'absents :	23

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le seize janvier afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-trois janvier. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au vingt-neuf janvier. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DORGERE François (à John MICHEL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Marcel BRONCQUART), THIBOUT Véronique (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PENNAUX Mélanie, PREVOST Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- La nécessité de demander des subventions pour réaliser nos projets d'investissements ;
- La convention Petites Villes de Demain qui lie la Commune et l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- La convention d'opération de revitalisation territoriale ;
- Le contrat de Territoire 2024-2027 ;

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'adopter le plan de financement suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Union Européenne	0 €			
Subvention DETR	810 600 €	Janvier 2024		24 %
Région	533 942 €	Contrat de territoire 2024/2027		16 %
Département	593 268 €	Contrat de territoire 2024/2027		18 %

Fonds de concours				
Autres subventions	40 000 €	Amendes de Police		1 %
Sous-total subventions publiques				59 %
Autofinancement	1 388 866 €			41 %
Emprunt				
TOTAL	3 366 676 €			100 %



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.